

## Édito

### Elections au Conseil d'École de l'ESPE de l'académie le jeudi 22 février 2018.

Crise de recrutement, déficit de formation et surcharge de travail pour les étudiant-es et les stagiaires : la réforme de la formation mise en place depuis 5 ans ne répond toujours pas à l'ambition d'une formation de qualité !

L'autonomie des universités se traduit par de fortes disparités entre les masters. Le temps d'enseignement devant élèves est excessif pour les stagiaires, ce qui les empêche de se concentrer sur une formation de qualité, en lien avec la recherche. La faiblesse des moyens alloués aux ESPE se traduit par des formations tronquées, une insuffisance du nombre de visites-conseils, des conditions d'études et de travail difficiles.

Le suivi des stagiaires et leur validation doivent être pensés dans une logique de formation et non d'évaluation. Les conditions d'évaluation, de validation et titularisation doivent être cadrées nationalement et basées sur des critères transparents et explicités dès le début de la formation.

La F.S.U. revendique une remise à plat de la réforme avec l'ensemble des formateurs, des étudiants et des stagiaires. La FSU réclame l'augmentation des moyens humains et budgétaires. La FSU exige des parcours réellement adaptés en fonction des parcours universitaires et professionnels antérieurs, des affectations au plus près des lieux de formation, le maintien des sites départementaux, et surtout un temps de service en classe réduit à un 1/3 afin de pouvoir suivre la formation dans de meilleures conditions.

La F.S.U. (fédération dont fait partie le SNEs-FSU) est la seule à proposer une liste de candidat(e)s aux élections des usagers de l'ESPE respectant la parité, représentant les deux départements, plusieurs disciplines, le 1er et le second degré, pour défendre ses valeurs et porter vos revendications.

Voici vos candidats : Anais Ledoux : PFSE-1 Nice  
Kévin Gausserand : MEEFF-2, H-Géo. ; Déborah Soulliet : PFSE-2 La Seyne ; Romain Vento : PFSE-2, La Seyne.

**Jeudi 22 février,**  
**VOTEZ pour la liste F.S.U**  
**(SNEs, SNEP, SNUIPP, SNUEP)**

Attention : ouvertures des bureaux de vote dans le Var de 9h à 15h et dans les Alpes Maritimes de 9h à 17h.

NICE C-DIS  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## SPÉCIAL STAGIAIRES n°4



Suppl. n° 4 au NICE SNEs 246 de décembre 2017  
Nice, le 13 février 2018

### SOMMAIRE

- P1/2 Voter
- P2/2 La phase inter-académique des mutations
- P3/2 Mouvement intra-académique
- P4/2 Adhésion
- P5/2 Pour nous contacter
- Annexe 1 : Profession de foi
- Annexe 2 : bulletin d'adhésion

### **1/ Voter.**

Pour voter sur place vous devez impérativement vous munir de votre carte d'étudiant.

Le vote par procuration est possible, vous pouvez la faire établir jusqu'au 21 février auprès de l'administration des 4 centres et préciser l'identité du mandataire qui doit alors voter dans le même centre de vote. Celui-ci ne peut pas être porteur de plus de 2 procurations.

### **2/ Mouvement inter-académique. Comment connaître votre académie d'affectation ?**

Les élus nationaux du SNES-FSU qui siègent de façon majoritaire en FPMN (Formation Paritaire Mixte Nationale) assurent le suivi des dossiers et la transmission des résultats aux syndiqués par mail, par courrier et par SMS, et ce, dès la fin des différentes commissions, vers mi mars.

Le calendrier prévisionnel des résultats par discipline est disponible sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

Nos adhérents pourront également connaître les résultats sur ce site (en utilisant les identifiants syndicaux figurant sur leur carte d'adhérent).

**Attention**, l'année dernière le ministère avait voulu communiquer par sms les projets d'affectations du mouvement INTER, mais les fichiers n'étaient pas les bons ou pas à jour. Le SNES-FSU avait alors interpellé la DGRH pour faire envoyer une rectification. Aussi il convient d'être prudent à la réception de ces « informations » qui ne sont ni définitives, ni validées par la commission officielle, il ne s'agit que d'un projet...

Seul le résultat d'affectation promulgué par la commission paritaire mi-mars et communiqué à l'issue de la commission paritaire par le SNES-FSU est officiel.

### **3/ Mouvement intra-académique.**

Le SNES-FSU de l'académie de Nice organisera dès la seconde partie du mois de mars de nombreuses réunions sur plusieurs établissements et cela sur les 2 départements. Les dates et lieux seront très bientôt mis en ligne sur notre site : [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu).

Ce mouvement et ses règles rendent cette démarche beaucoup plus compliquée que le mouvement Inter. Il est indispensable d'assister à l'une de ces réunions ou de rencontrer des élus SNES-FSU pour élaborer une stratégie adaptée à votre situation personnelle.

Pour ceux et celles qui seront affectés dans une autre académie, il convient de prendre contact dès que possible avec la section SNES-FSU locale (coordonnées disponibles sur notre site national).

En effet, les règles de ce mouvement, les barèmes sont différents pour chaque académie...

Le SNES-FSU siège de manière majoritaire dans toutes les académies : c'est ce qui fait sa force et son efficacité. Quelle que soit votre affectation, vous trouverez des militants et des élus du SNES-FSU, disponibles et efficaces, à même de vous représenter et de vous défendre durant les commissions d'affectation partout sur le territoire.

### **4/ Adhésion.**

En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'École et de ses personnels. C'est en effet par la défense des garanties collectives que les droits individuels sont respectés. Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion. La cotisation syndicale peut être payée en 6 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, les 2/3 sont, en effet, déductibles des impôts, elle ne coûte donc, au final, qu'une quarantaine d'euros.

### **5/ Pour nous contacter.**

Le SNES-FSU, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

- Les mercredis de 14h30 à 17h30, les jeudis de 14h à 17h et les vendredis de 13h à 19h à Toulon, 208, rue E. Ollivier, au 04 94 92 36 77 ou au 09-60-49-34-36

- Les lundis, mardi, jeudi de 9h à 12h30 ou/et de 14h à 17h30 à Nice au 264, Bd de La Madeleine.

Bien sûr, tout le reste de la semaine, d'autres militants restent à votre disposition au 04 97 11 81 53. Vous pouvez également nous contacter par mail :

[s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) et consulter notre site [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)